

► Certification - Partie II Éducation

Avant que les membres des comités mixtes de santé et de sécurité (CMSS) des lieux de travail réglementés de l'Ontario puissent obtenir une certification complète, ils sont dans l'obligation de suivre une deuxième série de formations, communément appelée formation à la *Certification - Partie II*. Cette formation est conçue pour mettre à profit les connaissances acquises lors de la formation à la *Certification - Partie I*, et aider les représentants certifiés à identifier, évaluer et contrôler, ou mieux encore, à éliminer, les dangers spécifiques à leur lieu de travail.

La formation doit être approuvée par le Responsable général de la prévention (RGP) du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario et être dispensée par un prestataire agréé. La formation doit également durer au moins deux jours et porter sur au moins six dangers pertinents pour le lieu de travail du CMSS. Les dangers abordés lors de la formation à la *Certification - Partie II*, doivent être discutés et sélectionnés par le CMSS. Dans la plupart des cas, cette formation doit être suivie dans les 12 mois suivant la formation à la *Partie I de la Certification*.

Le CSST et toutes nos options de formation pour la *Partie II de la Certification* sont approuvés par le RGP. Les entreprises peuvent choisir de personnaliser leur programme en choisissant parmi plus de 40 modules CSST spécifiques aux dangers. (Pour plus de détails, consultez la fiche produit CSST intitulée, *Certification - Partie II - Modules CSST sur les dangers*). En second lieu, les lieux de travail peuvent s'inscrire à un programme sectoriel du CSST.

Le programme sectoriel de formation du CSST répond aux besoins des lieux de travail typiques de ce secteur. Il permet également aux lieux de travail de se mettre rapidement en conformité.

LE PROGRAMME : par jour, par module de dangers

► (9 modules de dangers - 3 jours)

Jour 1 : Dangers biologiques ; Moisissure ; Amiante

Jour 2 : Air intérieur ; Ergonomie et TMS ; Bruit

Jour 3 : Violence et harcèlement au travail ; Confinement : une réponse à la crise ; Dangers psychosociaux et santé mentale sur le lieu de travail